



#### Motion : Positionnement du réseau sur la place des vélos à assistance électrique au sein des ateliers.

*Un groupe de travail a poursuivi les travaux entamés lors des rencontres du réseau à Strasbourg en 2019, sur le sujet de la place des VAE au sein des ateliers vélo*

*La motion suivante reprenant les conclusions du groupe de travail ainsi que la modification de la charte correspondante a été approuvée par l'AGE (le groupe de travail reprend pour partie un argumentaire développé par le collectif Vélorution) :*

#### Positionnement du réseau sur la place des vélos à assistance électrique au sein des ateliers.

« L'invention du vélo à assistance électrique et l'explosion récente des ventes en raison d'une politique incitative des pouvoirs publics amène les ateliers participatifs et solidaires à être confrontés à un objet nouveau. Dans une société prompte à inventer de nouvelles modes et besoins afin d'inciter toujours plus à la consommation de produits nouveaux, l'impact environnemental du VAE est questionné au regard de la réalité du besoin qu'il viserait à combler.

Il est bien évident que lorsque l'on n'est pas apte à pratiquer la bicyclette pour des raisons de santé, ou lorsque le trajet quotidien est en pente ou très long, ou que l'on a des charges très lourdes à transporter, alors passer de la voiture au VAE est une solution intéressante. Il est préférable d'acheter un VAE plutôt qu'une voiture neuve.

Ceci étant dit, L'Heureux Cyclage ne soutient pas les VAE pour un usage généralisé, alors que dans beaucoup de cas, l'acquisition d'un VAE n'est pas justifiée par rapport à une bicyclette.

L'Heureux Cyclage dénonce la dépendance à la vitesse et aux moteurs, d'une façon générale. Une société responsable devrait restreindre l'utilisation des moteurs au strict minimum.

Utiliser un VAE plutôt qu'un vélo, c'est encore aggraver la pollution de la planète, car même s'il est indéniablement le plus vertueux des véhicules motorisés, le VAE reste un véhicule polluant.

Le VAE c'est :

- Une pollution industrielle accrue du fait de la production des composants supplémentaires : moteur et batterie aux métaux rares surexploités.
- Une consommation électrique essentiellement nucléaire.
- Des accélérations rapides, donc plus de risques d'accident.
- Un prix d'achat élevé qui éloigne le vélo d'un véhicule accessible au plus grand nombre et une forte décote à la revente.
- Un entretien plus complexe et coûteux, des composants électroniques fragiles, qui complexifie l'accès à la vélonomie.
- Une péremption rapide des composants (batteries, moteur, électronique...) qui réduit considérablement la durée de vie d'un vélo : 5 à 10 ans maxi pour un VAE, 50 ans et plus pour un vélo sans assistance électrique.
- Des déchets d'équipement électrique et électroniques supplémentaires, dont le réemploi est quasi-impossible et le coût de recyclage énorme, ainsi que des déchets dangereux : batterie au Lithium.

Pour toutes ces raisons, l'Heureux Cyclage n'apporte pas son soutien aux initiatives en faveur du vélo à assistance électrique qui se font au détriment de la bicyclette ou qui s'affranchissent de toute réflexion critique à l'égard de ce nouveau véhicule motorisé. Cependant, dans une logique d'inclusivité et d'allongement de la durée d'usage des vélos, l'Heureux Cyclage ne souhaite pas que les cyclistes en VAE se retrouvent laissés-es pour compte de la vélonomie. »

Proposition d'inclusion à la charte :

**« Les ateliers recommandent un usage limité au strict nécessaire des vélos à assistance électrique et accueillent tou·te·s les cyclistes sans discrimination. »**